

POINT DE VUE

Danièle Defontaine
Vice-Présidente de
Lille Métropole
Communauté Urbaine,
Trésorière de la
COPIT*



Quels sont les enjeux de la transformation de ces postes frontières ?

L'enjeu principal pour les deux sites consiste en la requalification de ces friches, disgracieuses dans le paysage. Il s'agit, via la reconversion de ces plateformes douanières, de gommer la frontière dans le sens d'un aménagement environnemental.

Comment expliquez-vous les deux approches totalement différentes ?

Le site de Rekkem Ferrain doit symboliser la coopération transfrontalière. Ce choix est lié à la volonté de nos partenaires flamands, en harmonie avec Lille, de mieux se connaître de part et d'autre de la frontière. Cet espace doit donc être l'occasion de se rapprocher, grâce à des échanges toujours plus nombreux. On peut le qualifier de forum de rencontres.

En revanche, du côté du tournais, la volonté est de faire en sorte que le citoyen ne se rende plus compte qu'il passe la frontière. La géographie du site, le caractère plus récent du projet mais aussi la proximité culturelle qui nous lie avec les wallons, grâce à l'usage d'une langue commune, explique probablement cette orientation.

Quels ont été les principaux freins pour la réussite de ces projets d'envergure ?

Autant nous avons réalisé de très nombreuses études, autant le passage à la réalisation concrète des projets a été plus longue. Les difficultés d'ordre juridique expliquent en grande partie cette lenteur. En effet, pendant longtemps nous n'avions pas d'accord entre la Belgique et la France pour trouver des structures juridiques adaptées à la coopération transfrontalière. Par ailleurs nos amis flamands ne peuvent pas adhérer à des structures de droit privé, ce qui les empêche d'être membres de la COPIT (association Loi 1901) ou de participer à une SEM, qui serait pourtant un outil adapté à nos projets de reconversion des plateformes douanières.

Reconversion de deux postes frontières entre la France et la Belgique

Deux exemples, deux approches différentes

Depuis l'ouverture des frontières en 1992, de nombreux postes frontières ont réduit fortement leurs activités. Sur la frontière franco-belge, deux d'entre eux sont en cours de reconversion : le poste frontière de Rekkem-Ferrain sur l'autoroute Lille/Gand et celui de Camphin-Lamain sur l'autoroute Lille/Bruxelles. La requalification de ces deux sites a été initiée par la Conférence Permanente des Intercommunales Transfrontalières, la COPIT.*

Le site de Rekkem-Ferrain

Ce site est aujourd'hui une vaste friche autoroutière de 15 ha, dans les communes frontalières de Menin en Flandres (B) et Neuville en Ferrain en France, déstructurée et inhospitalière, ayant pour seuls hôtes les poids lourds de passage. 6 millions de voyageurs y passent pourtant chaque année.

Financé en partie par Interreg, un programme de reconversion a été arrêté en 2003. Il prévoit la construction en plusieurs phases, sur la période 2004-2015 de 4 équipements majeurs : un forum de la coopération transfrontalière, lieu de travail et de collaboration, une "fenêtre sur la métropole transfrontalière", lieu "ressources" à vocation culturelle, touristique et socio-économique, un centre interactif sur la frontière et les échanges et enfin un parc paysager transfrontalier.

L'objectif ici est de faire d'un lieu qui sépare un lieu qui réunit, lieu symbole de l'harmonie, lieu témoin de la coopération transfrontalière.

Le montage de ce projet nécessite la constitution d'une structure transfrontalière unique de maîtrise d'ouvrage, objet d'une étude réalisée par la MOT en 1999.

Pays de Gex - Léman

Signature d'un contrat de rivières transfrontalier

Le 7 février 2004, le contrat de rivières transfrontalier "Pays de Gex - Léman" a été officiellement signé à Divonne-les-Bains entre la Communauté de communes du Pays de Gex, la République et Canton de Genève et les autres partenaires.*

Ce contrat marque la volonté de ces différents partenaires d'appréhender la politique de l'eau de manière globale. 65 cours d'eau, qui s'étendent sur un territoire de plus de 300 km² entre Genève et le Pays de Gex, sont concernés.

Le projet est né d'un constat commun à l'ensemble des bassins fluviaux selon lequel les rivières et leur environnement sont de plus en plus dégradés par l'exploitation de leurs écosystèmes. Pour y faire face, le contrat s'organise autour de 135 "fiches-actions", programmées sur une période de sept ans. Les objectifs sont l'amélioration et l'assainissement de la qualité de l'eau, la restauration, l'entretien et la mise en valeur des bassins, la sensibilisation du public, le développement du tourisme... Quatre années de préparation ont été nécessaires afin de

* Etat français, Région Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture...



La plateforme douanière de Rekkem-Ferrain

Le site de Camphin-Lamain

Contrairement au site de Rekkem, le projet de reconversion de Camphin-Lamain a été défini par une étude d'aménagement conclue en 2000 par l'agence d'aménagement wallonne du Tournaisis et l'agence d'urbanisme de Lille. Il vise à effacer les traces de l'ancien site et à rendre la frontière la plus discrète possible. Celle-ci ne sera donc pas matérialisée par des équipements spécifiques, le site ayant pour vocation à s'intégrer dans le paysage. Fluidité de la circulation, sécurité des usagers de l'autoroute, des agents des douanes et de la police font partie des priorités.

La démarche de requalification de ce site a été relancée en 2003 dans la perspective de Lille capitale européenne de la culture en 2004. Un groupe de travail associant les principaux partenaires a alors été constitué ; il regroupe la COPIT, l'IDETA (intercommunale belge), Lille Métropole Communauté Urbaine, les ministères wallon et français de l'équipement, les services français des douanes et police, l'agence de développement et d'urbanisme de Lille et les communes concernées.

* Organe de concertation transfrontalier qui réunit Lille Métropole Communauté Urbaine et quatre structures intercommunales wallonnes et flamandes.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org

définir ces objectifs. Le coût total a été estimé à plus de 48 millions d'euros.

Ce projet fait partie d'une entreprise plus générale qui a abouti en 1997 à la signature d'un protocole d'accord transfrontalier pour la revitalisation des rivières franco-genevoises. Ce protocole, initié par le Comité Régional Franco-Genevois, a été conclu entre toutes les communes du bassin franco-genevois. Cinq contrats de rivières ont déjà été signés. Le précédent, datant d'octobre 2003, concernait les bassins de l'Arve et du Rhône.

Au sein du territoire français, de nombreux bassins fluviaux sont transfrontaliers. Par exemple, à la frontière franco-espagnole, la vallée de la Garonne fait l'objet d'un protocole d'accord, signé en juin 2000, entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Garonne, la Généralité de Catalogne et le Conseil Général du Val d'Aran. Ce projet prévoit notamment la création d'une structure transfrontalière de gestion commune du fleuve.

Pour en savoir plus :
www.cc-pays-de-gex.fr - www.geneve.ch/eau
www.smeag.fr/pages/dossier-coope.php
www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique projets)



FICHE TECHNIQUE

2007-2013 : « Un nouveau partenariat pour la cohésion »



Le 18 février 2004, la Commission européenne a présenté son troisième rapport sur la cohésion économique et sociale intitulé "Un nouveau partenariat pour la cohésion". Elle y décrit sa vision de la politique de cohésion, pour la période 2007-2013, dans une Europe qui s'élargit à 25 membres le 1^{er} mai 2004.

Réussir l'intégration des pays accédants, réduire les disparités, s'adapter à la mondialisation de l'économie tout en favorisant un développement durable et une citoyenneté européenne constituent les principaux enjeux de cette réforme.

Au niveau du cadre financier, le plafond des ressources propres est maintenu à 1.24 % du PIB communautaire. La nouvelle politique de cohésion s'organise quant à elle autour de trois grandes priorités :

"Convergence des Etats et des régions" - 78 % des fonds structurels

Cette priorité remplace l'objectif 1. Elle s'adresse aux régions les moins développées : le seuil d'éligibilité est fixé à 75% de la moyenne communautaire du PIB par habitant (sur les 25 pays membres). Une aide est prévue pour les régions qui auraient été éligibles à cette priorité dans l'Europe des Quinze (l'élargissement occasionne une baisse du PIB par habitant d'environ 12%). Trois fonds, le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, sont concernés. Ils correspondent à des domaines spécifiques : le premier à la modernisation et à la diversification de la structure économique, au développement des infrastructures de base, à la protection de l'environnement et au renforcement de la capacité administrative, le second aux actions liées à la stratégie européenne pour l'emploi, et le troisième, réservé aux pays dont le PIB est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire, aux programmes liés aux transports et à l'environnement.

"Compétitivité régionale et emploi" - 18 % des fonds structurels

Remplaçant l'objectif 2, cette priorité ne fait pas l'objet d'un zonage et concerne toutes les régions. Elle se divise en deux volets : la "compétitivité régionale" qui comprend l'innovation, l'économie de la connaissance, l'accessibilité, l'environnement et la prévention des risques et l'"emploi" qui comprend l'adaptabilité des travailleurs, l'employabilité des personnes vulnérables... La répartition entre les Etats membres se fera en fonction du PIB, du taux de chômage et de la densité de la population. Deux fonds sont concernés : le FSE et le FEDER.

"Coopération territoriale européenne" - 4 % des fonds structurels

Cette priorité comprend la coopération transfrontalière et transnationale internes, la coopération transfrontalière externe (instrument européen de voisinage) et la coopération interrégionale. Seul le FEDER est concerné. La MOT reviendra plus longuement sur ce point dans sa prochaine lettre « Espaces transfrontaliers ».

Pour ces trois priorités, même si les principes fondamentaux sont maintenus (gestion décentralisée...), le système de mise en œuvre est réformé sur 4 axes : le renforcement des priorités communautaires (les orientations techniques adoptées par la Commission sont remplacées par des orientations politiques adoptées par le Conseil), la simplification fondée sur la subsidiarité, la simplification des instruments (réduction de 6 à 3 fonds) et une incitation accrue sur la qualité/performance.

Pour en savoir plus : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_fr.htm

EVENEMENTS

■ Journée d'information sur l'appel à propositions INTERACT



Le secrétariat technique de Vienne organise une journée consacrée au programme d'assistance technique INTERACT : informations sur la procédure de candidature, programme et mises à jour, débats et opportunités de mise en réseau...

Date : 29 avril 2004

Lieu : Bruxelles

Site : www.interact-online.net

■ Entretiens internationaux de l'aménagement et du développement des territoires

Au cœur des débats de cette 3^e édition : « L'élargissement de l'Union, une chance pour les territoires d'Europe »



Date : 3 et 4 mai 2004

Lieu : Paris - Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette

Site : www.eiadt.com

ZOOM SUR UN SITE

www.europe.gouv.fr

Un nouveau site public d'information sur l'Europe qui contient notamment :

- des articles d'actualité,
- des dossiers thématiques,
- des données sur l'histoire et le fonctionnement de l'Union européenne,
- des fiches par pays (les 25),
- des informations historiques, culturelles, économiques, politiques...

DANS LA PRESSE, EN FEVRIER...

■ EuBAN, des anges sans frontières pour les start-up, La Libre Belgique, 10 février

Des cellules de « Business Angels » ont été créées pour mettre expérience, relations et moyens financiers à disposition des projets prometteurs. Le projet EuBAN vise à élargir la base de contacts dans toute l'Euregio ; il bénéficie d'un financement Interreg ...

■ Quand l'union est source de richesses, La Voix du Nord, 22 février

AISNE - L'Euro-région Hainaut-Thiérache est en marche ...

■ Eurodistrict Moselle-Est/Sarrebruck : baptême le 5 mai, Le Républicain lorrain, 6 février

L'Eurodistrict Sarrebruck/Moselle-Est invite à son baptême le 5 mai, jour de l'Europe. Il devrait prendre le relais de l'association de coopération transfrontalière Saar Moselle Avenir ...

■ Passerelle Mimram - Jonction sur le Rhin, DNA, 2 février

Après les spectaculaires opérations de pose de la dernière pièce, Strasbourg et Kehl sont définitivement reliés par une passerelle de 177 mètres ...

■ Pamina intègre « Vis-à-Vis », DNA, 6 février

L'agence touristique transfrontalière « Vis-à-Vis » fait maintenant partie du Groupement Local de Coopération Transfrontalière Pamina ...

■ Genève croit en la ligne ferroviaire des Carpates, mais déçante entre Cornavin et Annemasse, Le Temps, 27 février

Le raccordement de Genève au réseau TGV français devrait échapper aux coupes du Conseil fédéral. La liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse pourrait être moins favorisée. C'est en tout cas ce qu'on laisse entendre à Berne ...

■ Ligne Perpignan-Figueras : le coup d'envoi, La Dépêche du Midi, 18 février

Gille de Robien et son homologue espagnol ont signé à Madrid le contrat de concession de la nouvelle ligne ferroviaire entre Perpignan et Figueras ...

■ Aquitaine-Euskadi - Accord sur les transports et une plate-forme logistique, Sud Ouest, 20 février

Une convention de coopération transfrontalière a été signée à Hendaye entre le Gouvernement basque et le Conseil régional d'Aquitaine. Elle porte sur de nombreux sujets dont les infrastructures de transports (mise en œuvre d'une plate-forme logistique) et la culture ...